



Ifremer

objet : Demande d'avis d'ouverture de  
la pêche à pied professionnelle de  
palourdes dans le golfe du Morbihan

Direction Interrégionale de la Mer  
Nord Atlantique Manche Ouest  
Division Pêche et Aquaculture

35026 RENNES cedex 9

Plouzané, le 21/08/2017

Le Directeur

N/réf. : Ifremer/D.CB 2017/17

Dossier suivi par Catherine Talidec et Nathalie Cochenec Laureau

v/réf. : Courrier du 7 août 2017 n° 1054/2017

Madame,

Vous sollicitez à nouveau l'avis de l'Ifremer sur l'ouverture dérogatoire de la pêche à pied des palourdes sur le gisement classé du golfe du Morbihan, dans la zone ouest du secteur de Tascon, zone à zostères interdite à la pêche sauf dérogation possible du 1<sup>er</sup> février au 30 septembre (arrêté 63-99 du 27 avril 1999).

Le golfe du Morbihan est un Parc Naturel Régional depuis le 2 octobre 2014 avec des enjeux de conservation de la qualité d'habitats marins protégés. La zone de Tascon Ouest, en particulier, est une zone de protection des habitats d'angiospermes (*zostère sp.*).

Au regard de ce contexte, l'Ifremer confirme son avis défavorable du 2 décembre 2015, à l'ouverture dérogatoire demandée dans la zone interdite à la pêche de Tascon ouest. Cet avis peut être considéré comme permanent, vis à vis d'éventuelles demandes ultérieures de dérogations.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

**Centre de Bretagne**  
Z.I. de la Pointe du Diable  
CS 10070  
29280 Plouzané  
France

téléphone 33 (0)2 98 22 40 40  
télécopie 33 (0)2 98 22 45 45  
<http://www.ifremer.fr>

**Siège social**  
155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21  
<http://www.ifremer.fr>